



Mgr Jean-Louis Balsa  
Evêque de Viviers

A Viviers, le 23 mai 2020-05

Chers prêtres, diacres, responsables des communautés religieuses et laïcs du diocèse de Viviers,

Etant donné la publication du communiqué de presse du ministère de l'intérieur du 22 mai 2020, du décret du ministère des solidarités et de la santé n°2020-618 du 22 mai 2020 et de la réunion de travail que j'ai eu avec le préfet de l'Ardèche, j'ai la joie de vous annoncer que nous sommes autorisés à reprendre les célébrations à compter de ce samedi 23 mai 2020.

Le communiqué et le décret rappellent les gestes exigés et invitent chaque culte à donner des règles plus précises. Par conséquent, à partir des modalités particulières qui ont été convenues entre le ministère de l'intérieur et la conférence des évêques de France, j'ai établi pour le diocèse de Viviers des dispositions pratiques en vue de la reprise des célébrations liturgiques réunies dans un document ci-joint et à appliquer jusqu'à nouvel ordre. Celles-ci ont été validées avec le préfet de l'Ardèche.

La responsabilité de l'évêque est engagée avec le préfet et ce dernier a signalé qu'il y aurait des contrôles aléatoires par la gendarmerie et la police. Un défaut dans l'application de ces règles remettrait en cause la possibilité de célébrer pour les catholiques de l'Ardèche.

Chaque curé est donc tenu à la mise en œuvre de ces dispositions en prenant les moyens nécessaires à leur application.

Nous sommes tous heureux de pouvoir nous retrouver pour célébrer ensemble l'Eucharistie. Pour la fête de la Pentecôte, vos curés transmettront à chacun d'entre vous une lettre personnelle que j'ai rédigée à votre attention.

Bonne route vers la Pentecôte.

+ Mgr Jean-Louis Balsa, votre évêque

Evêché de Viviers

Place Prosper Allignol – BP 1 - 07220 VIVIERS – France - [evêque@ardeche.catholique.fr](mailto:evêque@ardeche.catholique.fr) - +33 (0) 4 75 52 76 84